

EVOSGES

Société de pêche de Buynand

REGLEMENT INTERNE DE L'ETANG PRIVE D'EVOSGES

Horaire d'ouverture de la pêche

La pêche est autorisée 30 mn avant l'heure légale du lever du soleil, jusqu'à 30mn après l'heure légale du coucher du soleil. Pêche de nuit interdite

Prises autorisées par jour et par carte de pêche :

- 5 truites
- 1 carpe, les carpes en dessous de **1kg** et au dessus de **4kg** doivent être remises à l'eau.
- perche, tanche et poisson blanc: prises illimitées,

Pratique de la pêche :

- deux cannes au choix sous la surveillance constante du pêcheur
- un hameçon par ligne, et le triple autorisé uniquement pour le brochet
- tout appât artificiel est interdit (ex : cuillère, leurre souple, rapala,...)
- pêche au poisson mort manié interdite, vif exclusivement.
- la pêche à la mouche artificielle est autorisée uniquement avec une canne au fouet (pas de traine ou de bulle d'eau)
- chaque pêcheur devra posséder une bourriche ou un panier individuel.
- l'utilisation de carafes, filets ou nasse est interdite.
- Pêche de nuit interdite sauf deux nocturnes où la pêche de nuit est tolérée en No Kill et pour les détenteurs d'une carte à l'année

Lâchers de truites :

dès l'ouverture et a chaque lâcher, il serra possible d'avoir deux cannes et de pêcher tout type de poissons en respectant les limitations de prises
La pêche sera fermée la semaine précédant un lâcher de truite

Les enfants de moins de 10 ans seront autorisés à pêcher gratuitement, accompagnés du tiers muni d'une carte de pêche de la société, avec une seule canne au coup, 2 enfants maximum par porteur de carte.

Le pêcheur s'engage à présenter à toutes réquisitions des gardes, du président et des membres du bureau, du maire ou de la force publique, son permis de pêche strictement personnel et toutes pièces d'identité justificatives. Il s'engage à ne pas s'opposer à la visite de son panier.

Les prises non autorisées conservées seront considérées comme vol de poisson et des poursuites seront engagées contre les contrevenants.

Il est interdit de colporter, d'offrir à la vente ou d'acheter les poissons capturés.

En cas d'infraction constatée, le pêcheur se verra immédiatement retirer sa carte et sera exclu de la société, des poursuites pénales pourront être engagées envers le contrevenant.

Les sociétaires devront se conformer au règlement et décisions prises par la société.

Le sociétaire est seul responsable des dégâts et accidents qu'il peut commettre ou subir sans engager la société

Il est interdit de circuler et de se garer sur les digues et les pelouses. Engins nautiques et baignade interdite. Feux interdits sur les abords de l'étang.

Des toilettes publiques sont à votre disposition aux abords de l'église.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

Soyez sportifs et respectez les lieux, prenez soins des poissons que vous relâchez et laissez votre emplacement propre

Renseignement : Ravaz Anthony 01230 EVOSGES 06 24 30 45 49

Garde pêche et personnes habilitées à contrôler :

Nury Christian, Ravaz anthony, Guillet christophe, Wattelle benoit

Ouverture générale

Le samedi 26 mars 2022 à 7heures

Fermeture générale

Le dimanche 13 novembre 2022 au soir

Safari truites

Le jeudi 26 mai 2022, départ de la pêche 8 heures 15€

Lâcher de truites

100kg Le samedi 26 mars 2022 à 7heures

100kg Le samedi 16 avril 2022 à 7 heures

Nocturne

Pêche autorisée 2 weekends de 2 nuits

La nuit du vendredi 15 et du samedi 16 juillet 2022

La nuit du vendredi 5 et du samedi 6 août 2022

en **No Kill** et pour les détenteurs d'une carte à **l'année ou vacance** uniquement.

Fermeture de la pêche pour les alevinages

Du lundi 11 au vendredi 15 avril 2022 inclus

du lundi 23 mai au mercredi 25 mai 2022 inclus

Vous pouvez envoyer les photos de vos plus belles prises ou de vos plus belles pêches de l'année en cours sur l'étang d'Evosges, à l'adresse :

ravazanthony@gmail.com , Des cartes de pêche à l'année seront distribuées aux personnes ayant pris les plus belles photos

Cartes de pêches 2022

Année, adulte 45€, Enfant -14ans 20€

Donne le droit de pêcher toute l'année 2021, droit de pêche pour les 2 jours de lâcher de truite, droit de pêche pour les nocturnes.

Vacances 30€

Donne le droit de pêcher 7jours consécutifs, droit de pêche pour les 2 jours de lâcher de truite, droit de pêche pour les nocturnes.

Journée, adulte 10€, -14ans 5€

Donne le droit de pêcher une seule journée, pas de carte journée pour les lâchers et nocturne

Les cartes de pêche sont en vente :

- sur le site de la mairie d'evosges : **evosges.fr**
- à l'auberge campagnarde d'evosges, (fermé le mercredi) 04 74 38 55 55
- auprès du garde Nury Christian 06 61 82 61 01
- chez Mr Ravaz Henri, direction du gite rural
- chez le président Ravaz anthony 06 24 30 45 49

Dans le cas où vous ne parvenez pas à vous munir de votre droit de pêche, merci de contacter le président de la pêche, Ravaz Anthony 06 24 30 45 49.

L'absence de droit de pêche constaté, entrainera des poursuites contre les contrevenants.

Bonne pêche à tous
Le président : Ravaz anthony